



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 011-211100243-20260922-2026067-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ
COMMUNE DE BAGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances à l'Espace Daudé de Bages, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers à la séance : 13
Nombre de Conseillers excusés : 2
Convocation du 15 septembre 2026

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Sylvie TESQUIÉ, Alban GROTTI, Émilie EVEILLECHIEN, Michel CELOTTO, Harmonie CASSAN, Charles REALES, Marie-Aude MASCIAS, Henri BUSTO, , Francis ZIEGLER, Florence LAFOND, Fabrice BERLAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Bénédicte COLOMINE, Cécile JASSIN.

PROCURATIONS : 0

Mme Marie-Aude MASCIAS est nommée secrétaire.

Objet : DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR L'AVIS SUR LA CONCERTATION DU PROJET LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN (LNMP)

Le projet de ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan (LNMP) est un projet majeur pour le territoire. Ce projet entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de concertation publique pour sa phase 2 entre Béziers et Montpellier.

Le projet s'étend sur 150 km pour un coût global estimé de 7,3 milliards d'euros. La phase 2 comprend un linéaire de 98 km avec un coût estimé de 5 milliards d'euros et prévoit une mise en service au plus tard en 2040.

Cette infrastructure entend répondre à :

- la demande croissante de mobilité sur l'axe ferroviaire littoral de l'Occitanie ;
- l'augmentation des capacités de circulation du réseau régional ;
- la nécessité d'assurer la continuité de la grande vitesse entre la France et l'Espagne tout en contribuant au maillage global Européen.

Cette ligne sera complémentaire de la ligne classique et doit ainsi permettre de disposer d'un réseau ferroviaire plus performant, plus fiable et plus résilient face au changement climatique.

La deuxième phase du projet est entrée dans un nouveau temps de concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 9 avril au 19 juin 2026.

La commune de Bages a la possibilité de produire une contribution en se positionnant sur les scénarios proposés à la concertation :

- la mixité, c'est-à-dire le choix entre une ligne exclusivement voyageurs ou une ligne combinant le trafic voyageur et fret. Ce choix aura une incidence sur le futur tracé du projet, notamment le franchissement du Massif des Corbières.
- les modalités de desserte du territoire, c'est-à-dire le nombre et l'emplacement des gares nouvelles.

Pour mémoire, la décision ministérielle de 2016 prévoit une ligne voyageurs et une desserte locale autour de deux gares nouvelles à Narbonne-Ouest et Béziers-Est qu'il convient de réinterroger aux regards des évolutions suivantes :

- les incidences du changement climatique ;
- la volonté de développer le trafic ferroviaire de marchandises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation à la hausse du trafic ferroviaire voyageurs sur le secteur du littoral d'Occitanie.

En outre, cette ligne à grande vitesse constitue le maillon manquant entre l'Espagne et l'Europe du Nord. Elle sera aussi le garant d'une amélioration des mobilités locales en favorisant la mobilité ferroviaire quotidienne et en renforçant la politique d'intermodalités du Grand Narbonne autour de la réalisation des trois Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) à Narbonne, Leucate-La Franqui et Port-La Nouvelle.

Outil performant et rapide (gain de 40 minutes sur le trajet entre Perpignan et Montpellier) au service des usagers de toute nature, la ligne à grande vitesse constitue un enjeu majeur pour le développement économique et touristique du territoire.

Pour une mixité de la ligne à grande vitesse

Tout d'abord, la ligne se doit d'être mixte pour optimiser son usage en accueillant à la fois le trafic voyageur et celui de fret de marchandises.

Assurer le report modal route/fret permettra d'une part, de décongestionner en partie la forte circulation de poids lourds sur l'A9 et d'autre part, de réduire les pollutions sur le territoire, notamment les émissions de CO2 qui constitue aujourd'hui le poste le plus émetteur de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la mixité permettra d'augmenter le nombre de sillons sur la ligne actuelle pour les déplacements du quotidien, favorisant ainsi les mobilités décarbonées sur le territoire de l'agglomération.

La mixité, c'est enfin garantir des conditions d'exploitations fiables de la ligne actuelle qui dessert des points stratégiques tel que le port de Port-La Nouvelle.

Enfin, la mixité de la ligne est aussi un vecteur de sécurisation de la ligne actuelle qui devra probablement subir des travaux pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer, ce qui permettra un report momentané sur la ligne à grande vitesse en phase travaux.

Pour une traversée du Massif des Corbières par un tunnel

La notion d'intégration environnementale et paysagère du tracé et des ouvrages doit être au cœur des préoccupations du territoire. En effet, son patrimoine et ses espaces naturels sensibles en font un de ses atouts et le tracé passe également pour partie au sein du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

L'intégration paysagère du projet serait fortement impactée par une traversée des Corbières maritimes et suscite donc l'opposition des élus du territoire.

L'étude d'un tunnel sous les Corbières depuis Roquefort-des-Corbières jusqu'à Fitou doit être la solution retenue malgré les surcoûts engendrés.

Enfin, il sera aussi nécessaire de garantir la transparence hydraulique de la ligne, pour lutter contre les risques d'inondations qui touchent la plupart des communes et d'aborder le point sensible de la mobilisation des terres agricoles.

Pour la Commune de BAGES

Le tracé actuel impacte de façon importante les habitants du Hameau de PRAT DE CEST, Commune de BAGES. Il est donc demandé à la maîtrise d'œuvre de traiter les nuisances (sonores, environnementales, sécuritaires) dès la phase 1 du projet. Le Conseil Municipal conscient de l'enjeu majeur pour le développement économique et touristique du territoire, sollicite une attention toute particulière à accorder aux riverains. Par ailleurs, dans le cadre de nos engagements en matière de sécurité, la proximité des infrastructures ferroviaires et la sécheresse croissante des sols augmentent la sensibilité des zones face au feu. Le bien-être et la sécurité de nos concitoyens étant au cœur de nos priorités, les élus souhaitent être associés à l'avancement du projet dans son entièreté.

**Le Conseil Municipal,
Où cet exposé et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mixité de la ligne grande vitesse et les modalités de desserte du territoire.
- **RAPPELLE** que pour la Commune de BAGES, les enjeux forts de nuisances et de sécurité devront être traités dès la phase projet.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 6

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

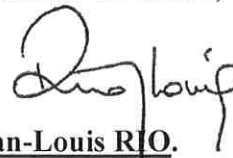
La Secrétaire,



Marie-Aude MASCIAS.



Monsieur Le Maire,



Jean-Louis RIO.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

